

DLP-4-7

Ministère de l'Agriculture

Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON



Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 100,00 F

SPV

(56) 86.22.75

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur.Gérant : A. GRAVAUD

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

BULLETIN TECHNIQUE N° 23 DU MERCREDI 29 JUIN 1983

VITICULTURE

Dans la majorité des secteurs la floraison est maintenant terminée à l'exception de quelques situations (muscadelle en secteurs tardifs par exemple) et l'on peut observer des grains de la grosseur d'un petit pois dans les vignobles les plus précoces.

MILDIOU

La période orageuse de ces derniers jours a entraîné des précipitations souvent brutales, de l'ordre de 20 mm et même parfois plus dans certains vignobles, notamment dans les Landes, les Pyrénées Atlantiques et le Lot et Garonne où un renouvellement de la protection fongicide est conseillée dans les tous prochains jours. Ailleurs, en Gironde notamment et sur des parcelles où aucune tache n'a encore été observée, les risques sont très faibles et le rognage en cours permettra de supprimer en partie la jeune végétation sensible.

Rappelons qu'à partir de maintenant et pour toute la suite de la protection fongicide contre le mildiou, on évitera l'emploi des spécialités Acylon Super F, Vamin, Caltan et Caltan C en raison des risques d'apparition de souches résistantes à ces produits.

OIDIUM

Maintenir la protection contre ce parasite.

BLACK-ROT

Aux risques de contaminations primaires encore possibles, se cumulent les contaminations secondaires provenant des taches éventuellement présentes dans les parcelles. Il est donc indispensable de poursuivre la protection avec des produits anti-mildiou efficaces contre le black-rot dans les parcelles à risques.

Notons que cette maladie est en extension en Lot et Garonne, notamment dans les régions de Marmande et de Buzet.

.../...

ARBORICULTURE

OIDIUM DU POMMIER

Maintenir la protection en se reportant aux indications de notre précédent bulletin.

ROUILLE DU PRUNIER

Un troisième traitement contre la rouille du prunier devra être exécuté avant la fin de la semaine prochaine. Dans les secteurs ayant subi de fortes précipitations (Villeneuvois), ce renouvellement devra s'effectuer dès réception.

CARPOCAPSE DES PRUNES

L'activité de ce ravageur se maintient, aussi l'on profitera du traitement dirigé contre la rouille pour renouverler la protection.

PUCERON FARINEUX DU PRUNIER

Dans certaines parcelles, notamment de prunes de table, l'on observe des infestations de pucerons farineux (Hyalopterus pruni) lequel excrète une cire blanchâtre.

Réaliser un traitement aphicide pour combattre ce parasite. L'emploi d'un produit ayant également une action contre le carpocapse permettra une lutte mixte (azinphos, phosalone,...).

PHYLLOXERA DU POIRIER

Dans les vergers de poiriers de variétés tardives où des dégâts ont été observés en 1982 et où il n'a pas été effectué de lutte spécifique contre ce ravageur, il convient d'envisager un traitement dès à présent avant que les larves ne colonisent les fruits.

Utiliser une spécialité à base de diazinon à 75 g MA/hl (Basudine 20 Bouillie, Knox-out) ou dichlorvos à 100 g MA/hl (nombreuses spécialités). Ces insecticides agissant surtout par tension de vapeur devront être employés de préférence par température élevée (25° C).

PSYLLES DU POIRIER

Se reporter aux indications du bulletin n° 21 du 15 Juin.

EXPORTATIONS DE POMMES ET POIRES VERS L'AMERIQUE DU NORD

L'envoi de fruits frais vers les U.S.A. et le Canada, est soumis à l'absence totale du ravageur Leucoptera scitella ou mineuse cerclée.

Des dispositions techniques sont prises au niveau des vergers et des stations de conditionnement pour satisfaire aux exigences de la règlementation phytosanitaire nord américaine (USDA).
